



Recouvrement sur succession

Par **maciejewski**, le **17/01/2011** à **21:30**

Bonjour,

Ma maman est atteinte de la maladie d'Alzheimer depuis des années et vit à la maison avec mon père à la retraite pour invalidité civil depuis des années.
Il perçoit différentes aides pour améliorer sa garde à domicile soit près de 3000euros par mois retraite comprise . Aujourd'hui mon père lui a donné procuration sur ses comptes à un de mes frères qui perçoit une retraite avec une pension d'invalidité.Ce dernier étant vénal,mes autres frères et soeurs craignent qu'il dilapide les comptes et que nous soyons dans l'obligation de payer les dettes.Quel est le moyen légal de contrer cette situation ?

Par **mimi493**, le **18/01/2011** à **15:44**

Faire une demande de mise sous protection de vos parents (selon le cas, curatelle ou tutelle)